

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 13 novembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 13 novembre 2017, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ cinquante (50) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Il fait quelques remarques générales concernant les élections municipales. Il souligne les années de service des élus sortants et les remercie en son nom personnel, ainsi qu'aux noms des membres du nouveau Conseil et des fonctionnaires et employés de la Ville. Il félicite les nouveaux élus et exprime sa conviction qu'ensemble ils sauront unir leurs qualités respectives afin de collectivement servir les meilleurs intérêts de la Ville et de sa population.

2017-11-364 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2017-11-365 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

ADOPTÉ

1.4 Deuxième état comparatif semestriel – Dépôt

La trésorière dépose le deuxième état comparatif semestriel pour l'exercice financier 2017. Ce document compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposait alors la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

1.5 Déclarations des intérêts pécuniaires - Dépôt

Le greffier confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus suivants :

- Richard Burcombe, maire
- Lucy Gagnon, conseillère
- Ronald Myles, conseiller
- Pierre Laplante, conseiller
- Louise Morin, conseillère
- David Taveroff, conseiller

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Autorisation du MDDELCC du 1^{er} novembre 2017 concernant l'exploitation d'une installation de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Roger Hébert :

Pierre Beaudoin :

Jean-Charles Groulx :

Ron Glowe :

Neil McCubbin (?)

Chuck Christie :

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2017-11-366 4.1.1 Approbation des comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **1 151 950,41 \$;**
- Comptes à payer : **677 802,55 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

4.1.2.2 Factures et Dépenses diverses

N/A

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2016-11-360 4.1.3.1 Protocole d'entente Mamot/VLB – FEPTU

ATTENDU le Protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à Ville de Lac-Brome par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du volet I du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de ce protocole d'entente et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe ou, en son absence, le conseiller Lee Patterson, et le directeur général Gilbert Arel ou, en son absence la directrice générale adjointe Lucy Edwards, pour signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome ledit Protocole ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.3.2 Protocole d'entente municipalisation – Rue John Mitchell

L'item est reporté à une séance ultérieure du Conseil

2017-11

4.1.3.3 Entente contrôle des animaux

ATTENDU la résolution 2016-09-320 désignant Carl Girard et la SPA des Cantons responsables de l'application du Règlement 614 concernant le contrôle des animaux;

ATTENDU l'entente entre la Ville et SPA des Cantons concernant les services associés à l'application dudit règlement;

Il est

*Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe ou, en son absence, le conseiller Lee Patterson, et le directeur général Gilbert Arel ou, en son absence la directrice générale adjointe Lucy Edwards, pour signer ladite entente pour et au nom de Ville de Lac-Brome ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2017-11

4.1.3.4 Compte bancaire – Mandat de signature

ATTENDU les élections municipales du 5 novembre 2017 et la constitution d'un nouveau Conseil municipal;

ATTENDU QU' il y a lieu de révoquer les mandats de signature des élus sortants et d'autoriser les nouveaux élus et certains fonctionnaires à titre de signataires au compte général de la Ville chez la *Banque Canadienne Impériale de Commerce* (CIBC);

Il est

*Proposé par Lee Patterson
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil révoque les mandats de signature des personnes suivantes pour son compte général chez la CIBC: Robert Laflamme, Thomas McGovern, Karine Fortin.

QUE jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution, seules les personnes ci-dessous énumérées soient autorisées à titre de signataires au compte général de la Ville chez la CIBC:

PREMIÈRE SIGNATURE

Le maire : Richard Burcombe

En son absence, l'un des 6 autres membres du Conseil:

Conseillers : Lucy Gagnon
Ronald Myles
Pierre Laplante
Lee Patterson
Louise Morin
David Taveroff

DEUXIÈME SIGNATURE

La trésorière : Caroline Cusson

En son absence :

L'assistant-trésorier: Gilbert Arel.

ADOPTÉ

2017-11 4.1.3.5 Maire suppléant

ATTENDU QU' qu'il y a lieu de désigner un conseiller comme maire suppléant;

Il est

*Proposé par Richard Burcombe
Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)
Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil désigne Lee Patterson à titre de maire suppléant, jusqu'à adoption d'une résolution à l'effet contraire.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

N/A

4.1.5 Divers

4.1.5.1 Portefeuilles des membres du Conseil

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Louise Morin

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)
Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil nomme aux portefeuilles suivants :

Richard Burcombe: Administration
Finances
Ressources humaines

Lucy Gagnon : Environnement

Ronald Myles : Travaux Publics (Voirie)
Ressources humaines

Pierre Laplante : Loisirs et services communautaires

Lee Patterson : Travaux Publics (Égouts et aqueducs)
Sécurité publique & Incendie
Communications

Louise Morin : Développement économique

TourismeCulture

Ressources humaines

David Taveroff : Gestion du territoire (Urbanisme)
Ressources humaines

2017-11

ADOPTÉ

4.1.5.2 Office municipal d'habitation – Révision budgétaire 2017

Le directeur général dépose la Révision budgétaire de l'OMH pour l'année 2017.

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la Révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2017, telle que présentée.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

N/A

5. URBANISME

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif

d'urbanisme et du Comité consultatif d'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2017-11 5.3.1 1149, chemin de Knowlton, lot 3940065, zone UC-1-M2

ATTENDU la demande concernant le remplacement de revêtement extérieur en façade du bâtiment;

ATTENDU la résolution 17-130 du CCU sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement de revêtement extérieur en façade du bâtiment au 1149, chemin de Knowlton, lot 3940065, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2017-11 5.3.2 1054, chemin de Knowlton, lot 3938073, zone UC-1-M2

ATTENDU la demande concernant le remplacement de fenêtres et de revêtement extérieur;

ATTENDU la résolution 17-131 du CCU sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement de fenêtres et de revêtement extérieur au 1054, chemin de Knowlton, lot 3938073, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2017-11 5.3.3 151, chemin Foster, lot 4265114, zone UMV-2-D16

ATTENDU la demande concernant le remplacement des fenêtres et des portes;

ATTENDU la résolution 17-132 du CCU sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement des fenêtres et des portes au 151, chemin Foster, lot 4265114, zone UMV-2-D16.

ADOPTÉ

2017-11 5.3.4 408, chemin de Knowlton, lot 4266079, zone URB-2-L14

ATTENDU la demande concernant le remplacement des fenêtres;

ATTENDU la résolution 17-133 du CCU sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement des fenêtres au 408, chemin de Knowlton, lot 4266079, zone URB-2-L14.

ADOPTÉ

2017-11 5.3.5 698, chemin de Bondville, lot 4763915, zone UV-7-E-15

ATTENDU la demande concernant l'installation d'une porte patio et la modification du revêtement extérieur de la résidence;

ATTENDU la résolution 17-134 du CCU sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une porte patio et la modification du revêtement extérieur de la résidence au 698, chemin de Bondville, lot 4763915, zone UV-7-E-15.

ADOPTÉ

2017-11 5.3.6 1148, chemin Knowlton, lot 3940077, zone UC-1-M2

ATTENDU la demande concernant le remplacement de deux enseignes sur poteaux et l'installation d'une enseigne à plat;

ATTENDU la résolution 17-135 du CCU sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement de deux enseignes sur poteaux et l'installation d'une enseigne à plat au 1148, chemin Knowlton, lot 3940077, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

2017-11 5.3.7 10, rue Warren, lot 4267455, zone URA-12-K15

ATTENDU la demande concernant une nouvelle construction résidentielle;

ATTENDU la résolution 17-136 du CCU sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant une nouvelle construction résidentielle au 10, rue Warren, lot 4267455, zone URA-12-K15, conditionnellement à l'approbation de la demande de démolition par le comité de démolition.

ADOPTÉ

2017-11 5.3.8 358, chemin de Knowlton, lot 4266266, zone URB-4-K15

ATTENDU la demande concernant l'agrandissement de la résidence existante;

ATTENDU la résolution 17-137 du CCU sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'agrandissement de la résidence existante au 358, chemin de Knowlton, lot 4266266, zone URB-4-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Lee Patterson invite toute personne désirant présenter une observation avant le vote du Conseil à le faire.

2017-11 5.4.1 358, chemin de Knowlton, lot 4266266, zone URB-4-K15

ATTENDU le projet d'agrandissement résidentiel sur 3 étages

ATTENDU QUE cet agrandissement projeté vers l'arrière du terrain engendre la création d'un troisième étage, le sous-sol devant être complètement hors terre en raison de la topographie du terrain;

ATTENDU QUE L'annexe VII du règlement de zonage no 596 fixe le nombre d'étage maximal à 2;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-138 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant ledit projet d'agrandissement au 358, chemin de Knowlton, lot 4266266, zone URB-4-K15.

ADOPTÉ

2017-11 5.4.2 433, rue de Bondville, lot 4196235, zone UV-4-I12

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment accessoire situé à

une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale

ATTENDU QUE le paragraphe 4 de l'article 35 du règlement de zonage no 596 exige une distance minimale de 3 mètres de toute ligne de terrain pour tout bâtiment accessoire ayant une superficie de plus de 40 mètres carrés;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-139 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande au motif que l'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagon

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 2 contre)

Les conseillers Taveroff et Laplante votant contre la résolution

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant le projet de construction d'un bâtiment accessoire situé à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale au 433, rue de Bondville, lot 4196235, zone UV-4-112.

ADOPTÉ

2017-11

5.4.3a 627, chemin Lakeside, lots 4265220 et 4265242, zone RBE-2-E16

Agrandissement en hauteur et en volume de la résidence située en bande riveraine

ATTENDU le projet d'agrandissement en hauteur et en volume de la résidence située en bande riveraine

ATTENDU QUE l'article 27 du règlement de zonage no 596 autorise l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il est situé à plus de 10 mètres de la ligne des hautes eaux et si moins de 25% de sa superficie au sol est située dans

la bande de protection riveraine;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-140 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant d'agrandissement en hauteur et en volume de la résidence située en bande riveraine au 627, chemin Lakeside, lots 4265220 et 4265242, zone RBE-2-E16.

ADOPTÉ

Monsieur Pierre Beaudoin demande des précisions, lesquelles sont données.

5.4.3b 627, chemin Lakeside, lots 4265220 et 4265242, zone RBE-2-E16

Construction d'une passerelle en bande riveraine

ATTENDU le projet de construction d'une passerelle en bande riveraine

ATTENDU QUE l'article 80 du règlement de zonage no 596 interdit toutes constructions dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-141 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la construction d'une passerelle en bande riveraine au 627, chemin Lakeside, lots 4265220 et 4265242, zone RBE-2-E16.

ADOPTÉ

5.4.3c 627, chemin Lakeside, lots 4265220 et 4265242, zone RBE-2-E16

Construction d'un bâtiment accessoire en bande riveraine d'un milieu humide et empiétant dans la marge avant minimale

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment accessoire en bande riveraine d'un milieu humide et empiétant dans la marge avant minimale

ATTENDU QUE l'article 80 du règlement de zonage no 596 interdit toutes constructions dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-142 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment accessoire en bande riveraine d'un milieu humide et empiétant dans la marge avant minimale au 627, chemin Lakeside, lots 4265220 et 4265242, zone RBE-2-E16.

ADOPTÉ

Messieurs Pierre Beaudoin et Chuck Christie expriment leur opposition.

2017-11 5.4.4 1060, chemin de Knowlton, lots 4345197, 4345198, 3938075, zone UC-1-M2

ATTENDU le projet de subdivision du terrain existant pour créer un lot commercial ainsi qu'un lot résidentiel ne respectant pas les largeurs exigées;

ATTENDU QUE L'annexe II du règlement de lotissement no 597 fixe des largeurs de lot respectives de 60 mètres et de 50 mètres, pour un lot commercial et pour un lot résidentiel;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-143 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande, dans la mesure où le lot commercial aurait une largeur conforme de 60 mètres et que le lot résidentiel d'une largeur de 17,53 mètres.;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant le projet de subdivision du terrain existant pour créer un lot commercial ainsi qu'un lot résidentiel au 1060, chemin de Knowlton, lots 4345197, 4345198, 3938075, zone UC-1-M2, à la condition que le lot commercial ait une largeur conforme de 60 mètres et que le lot résidentiel ait une largeur de 17,53 mètres.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

2017-11 5.5.1 20, chemin Auclair, lots 4 267 146 et 4 571 360 à 4 571 364, zone RF-9-P12

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite déposer auprès de la CPTAQ une demande d'utilisation pour fins autre que l'agriculture des

lots 4 267 146 et 4 571 360 à 4 571 364, situés au 20, chemin Auclair en zone RF-9-P12;

ATTENDU QUE la demande consiste en l'implantation d'un camping sauvage de 40 sites;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil appuie la demande du propriétaire déposer auprès de la CPTAQ pour utilisation pour fins autre que l'agriculture des lots 4 267 146 et 4 571 360 à 4 571 364, situés au 20, chemin Auclair en zone RF-9-P12.

ADOPTÉ

2017-11

5.5.2 516, chemin du Centre, lots 4 203 013, 3 940 458, zone AF-3-K3

ATTENDU QUE le demandeur souhaite acquérir les lots 4 203 013 et 3 940 458, situés au 516, chemin du Centre en zone AF-3-K3, pour fins agricole, soit pacage pour animaux à bœuf;

ATTENDU QUE la demande à la CPTAQ consiste à aliéner les lots 4 203 013 et 3 940 458, soit une superficie de 35,58 hectares de la propriété d'une superficie totale de 80.04 hectares;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil appuie la demande à la CPTAQ d'aliénation des lots 4 203 013 et 3 940 458, situés au 516, chemin du Centre en

zone AF-3-K3, pour fins agricole, soit pacage pour animaux à bœuf.

ADOPTÉ

2017-11

5.5.3 33, chemin Chapman, lots 5 914 634 et 5 914 365, zone AF-6-H5

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite déposer une demande auprès de la CPTAQ d'utilisation pour fins autre que l'agriculture des lots 5 914 364 et 5 914 365, situés au 33, chemin Chapman en zone AF-6-H5;

ATTENDU QUE la demande consiste à régulariser les étangs existants aménagés entre 1970 et 1989 pour des fins autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil appuie la demande auprès de la CPTAQ d'utilisation pour fins autre que l'agriculture des lots 5 914 364 et 5 914 365 situés au 33 chemin Chapman en zone AF-6-H5.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

5.7 Demande de PPCMOI

2017-11

5.7.1 710, chemin Lakeside, lots divers, zones UC-3-C15, UMV-2-D16, RBE-1-E16

Premier projet de résolution relatif au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un

immeuble (PPCMOI) pour le projet domiciliaire «Faubourg du Lac-Brome» - Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a adopté le Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU'une demande a été déposée en bonne et due forme pour l'implantation d'un projet de développement domiciliaire au 710 chemin Lakeside, site du terrain de golf de Lac-Brome dans le district de Foster;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation du projet ont été joints à cette dernière;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet et considère qu'il respecte de façon satisfaisante les critères applicables du règlement sur les PPCMOI;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par voie de sa résolution 17-144, recommande l'acceptation du projet sous certaines conditions;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE

1. le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

2. la Ville de Lac-Brome adopte, en vertu du règlement numéro 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un premier projet de résolution relatif au PPCMOI «Faubourg du Lac-Brome», ayant

pour effet d'accorder la demande d'autorisation;

3. le tout soit selon les plans datés du 17 octobre 2017 préparés par Julianne Turcotte, ing. jr. de la firme St-Georges structures et génie civil et ce, aux conditions suivantes :

- les bassins d'eau artificiels devraient être conservés et faire l'objet d'une renaturalisation sur une profondeur de 5 mètres;
- uniquement les commerces de proximité devraient être autorisés, notamment les restaurants et/ou dépanneurs, sur le lot no 53 tel que démontré au plan;
- le lot no 52, du à son emplacement stratégique, ne devrait pas être construit pour des raisons d'esthétique et de sécurité routière mais qu'il devrait être converti en parc/espace naturel;
- le style d'architecture devrait être encadré par le PPCMOI et un contrôle doit être assuré également par le promoteur;

4. tout autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

5. une assemblée publique de consultation soit tenue à 11h, le 9 décembre 2017 à la salle Ovide-Dagenais (Foster) au 25, rue Taylor, Lac-Brome, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ

2017-11

5.8 Comité Consultatif en Urbanisme – Nominations

ATTENDU l'élection d'un nouveau Conseil

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville, pour le terme prévu au Règlement 612 constituant le Comité consultatif d'urbanisme :

- David Taveroff Président
- Roger Hébert District 1
- Lyla Wilson District 2
- David Kininmonth District 3
- Vacant District 4
- Owen Falquero District 5
- Lorraine Carrière District 6
- Steven Beerwort Agriculture
- Kevin Barnes Affaires

QUE le Conseil demande une recommandation pour combler le siège vacant, au plus tard lors de la séance ordinaire de janvier 2018.

ADOPTÉ

2017-11

5.9 Comité Consultatif d'Environnement – Nominations

ATTENDU l'élection d'un nouveau Conseil;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres

du Comité consultatif d'environnement de la Ville, pour le terme prévu au règlement sur les comités ou jusqu'à révocation du mandat par voie de résolution:

- 1- Lucy Gagnon, Président(e)
- 2- Pierre Fortier
- 3- Pierre Morin
- 4- François Paré
- 5- Donald O'Hara
- 6- Alan Eastley
- 7- Vacant

QUE le Conseil demande une recommandation pour combler le siège vacant, au plus tard lors de la séance ordinaire de janvier 2018.

ADOPTÉ

2017-11

5.10 Comité de démolition – Nominations

ATTENDU l'élection d'un nouveau Conseil

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition de la Ville :

- 1- Richard Burcombe, Président
- 2- Lucy Gagnon
- 3- Ronald Myles
- 4- Pierre Laplante (substitut)

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

2017-11

6.2 Pompiers volontaires ou à temps partiel - Formation

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate monsieur Don Mireault, directeur du service incendie de la Ville, pour présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et à transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

QUE cette demande vise la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I, 12 pompiers pour la formation de matière dangereuse opération (hors programme) et la formation de 4 pompiers pour officier non urbain au cours de la prochaine année.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

2017-11 7.1.2 Amélioration du réseau routier (subvention) - #00025276-1

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde une aide financière maximale de 41 039 \$ à la Ville pour l'amélioration du réseau routier municipal (Amélioration des chemins Kuss, Johnston et Papineau) dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM);

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve la dépense pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de 41 039 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin ou la route (chemins Kuss, Johnston et Papineau) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

2017-11 7.1.3 Amélioration du réseau routier (subvention) - #00025345-1

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à la Ville une aide financière maximale de 10 000 \$ - échelonnée sur les années budgétaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 - pour l'amélioration du réseau routier municipal (Amélioration des chemins Kuss, Johnston et Papineau) dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM);

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve la dépense pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin ou la route (chemins Kuss, Johnston et Papineau) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demande d'aide financière

2017-11 8.2.1 École Saint-Édouard

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de 7 500 \$ à titre de contribution financière à l'école Saint-Édouard pour l'année 2017, afin de maintenir le programme international.

ADOPTÉ

2017-11 8.2.2 Folie de Minuit

Il est

*Proposé par Louise Morin
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de 1 700 \$ à titre de contribution financière à l'édition 2017 de l'événement (Folie de minuit/Midnight Madness).

ADOPTÉ

2017-11 8.2.3 Opération Nez Rouge

Il est

*Proposé par Louise Morin
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de 500 \$ à titre de contribution financière à l'édition 2017 de l'Opération Nez Rouge Cowansville.

ADOPTÉ

8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public

2017-11 8.3.1 Feux d'artifices

ATTENDU QUE l'événement annuel aura lieu le 28 décembre 2017, au Parc Coldbrook et sur le chemin Lakeside, et qu'il y a lieu de demander au MTQ d'en autoriser la fermeture; si les conditions climatiques ne sont pas favorables, l'événement sera remis au lendemain, soit le 29 décembre 2017;

Il est

*Proposé par Louise Morin
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil donne son accord à la tenue de l'événement au Parc Coldbrook et demande au MTQ d'autoriser la fermeture de la rue Lakeside pour les feux d'artifices y étant prévus le 28 décembre 2017. Si les conditions climatiques ne sont pas

favorables, l'événement sera remis au lendemain, soit le 29 décembre 2017.

ADOPTÉ

8.4 Pacte Brome-Mississquoi 2018 - Demande d'appui

2017-11

8.4.1 Association littéraire de Knowlton

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande présentée par l'Association littéraire de Knowlton (*Knowlton Literary Association*) dans le cadre du Pacte Brome-Mississquoi 2018.

ADOPTÉ

2017-11

8.4.2 Renaissance Lac-Brome

il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande présentée par Renaissance Lac-Brome dans le cadre du Pacte Brome-Mississquoi 2018.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

10. VARIA

10.1 Fleurons du Québec – Soirée Gala et conférences

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de 666,84 \$ pour l'achat de 4 billets pour l'événement du 5 décembre 2017; le Conseil autorise également le remboursement du kilométrage des participants.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Thomas McGovern :

David Kininmonth :

Chuck Christie :

Hélène Drouin :

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-11 *Il est*

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h38.

ADOPTÉ

*Richard Burcombe
Maire*

*Me Edwin John Sullivan
Greffier*

PROJET